

DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS

ARRONDISSEMENT DE LENS

CANTON DE LIEVIN

COMMUNE DE VIMY

CONSEIL MUNICIPAL – DELIBERATION N° 10

SEANCE DU 16 JANVIER 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le seize janvier, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Christian PRIMONT, Maire, par suite de convocation en date du onze janvier, dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

Présents : Christian PRIMONT, Agnès LEVANT, Franck LODER, Sylvie LANCRY, Julien WOJCIESZAK, René HAUTECOEUR, Françoise LOUVEAU, Philippe HEROGUELLE, Annie POEYDOMENGE, Laurent DEBLOCK, Marie DECIMA, Jean-Pierre SANSON, Yvette DELIGNE, Bernard VANDYCKE, Jean-Marie VERWAERDE, Marie-Pascale CLEMENCEAU, Michèle DRION, Raymond MIKLIC, Régina GWIZDEK, Philippe DEBAS, Evelyne NACHEL, Doriane HARDY, Jean-Paul WILQUIN, Francis TILMANT, Pascale FONTAINE.

Absents excusés : Francis MONBORGNE, Danielle BRAY,

Françoise LOUVEAU est désignée secrétaire de séance.

**OBJET : Avenant au séjour SKI - Centre Animation Jeunesse – Vacances de Février 2024
Séjour à St GERVAIS Mont Blanc – Du vendredi 1^{er} Mars 2024 au Samedi 9 Mars 2024.**

Lors du Conseil municipal du 07 décembre, les élus ont validé et voté l'organisation et la mise en œuvre d'un séjour ski pour les adolescents de 10 ans à 17 ans.

Les places étant limitées à 40 adolescents.

Le conseil municipal a voté à l'unanimité :

- la réalisation du séjour à St Gervais Mont Blanc du 1^{ER} au 9 Mars 2024 pour les jeunes de 10 à 17 ans avec l'association I2V
- de fixer le montant de la participation des familles à
 - 285 euros par enfant pour les vimyinois (Voir tarif dégressif pour les fratries)
 - 550 euros par enfant pour les extérieurs (Sous réserve des places disponibles)
- la carte d'adhésion est nécessaire pour la participation au séjour vacances proposé.
- le règlement pourra être effectué selon les modes de recouvrement suivants : numéraires, chèque bancaire à l'ordre du trésor public, chèque ANCV et tickets colonies.

Les inscriptions se sont déroulées à Mandela, du lundi 18 décembre au jeudi 21 décembre 2023 pour les Vimynois et Farbusiens et les 26 et 27 décembre 2023 pour les extérieurs (sous réserve des places disponibles).

A l'issue des inscriptions, trois jeunes fréquentant régulièrement le CAJ ne peuvent partir faute de places (limitées à 40). Le prestataire avec qui a été passé le contrat peut encore réserver 5 places supplémentaires portant ainsi le nombre de places possibles à 45 contre 40 places initialement prévues.

Le budget sera alors de :

DEPENSES		RECETTES	
PRIX DU SEJOUR	40 485€	Participation des familles (285€x45)	12 825€
<ul style="list-style-type: none"> • 805€/enfant (45) (36 225€) • 710€/animateur (6) (4260€) 		Participation de la CAF	15 600€
		Participation communale	20 275€
Cout des animateurs	4315 €		
Cout des agents communaux	3400 €		
Dépenses diverses	500 €		
Total	48 700€	Total	48 700€

Le maire propose au conseil municipal de valider :

- D'augmenter le nombre de participants à 45 au lieu des 40 initialement prévus
- De valider le budget présenté ci-dessus
- De signer tout document inhérent à ce projet

Votée à l'unanimité

Pour extrait certifié conforme,
 Le Maire,
 Christian SPRIMONT

